



**OBJET : DMI – FONGIBILITE DES CREDITS**

**DECISION N° 41 – 2023**

Nous, Jean-Pierre GIORGI,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre National du Mérite,  
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 5217-10-6 ;  
VU la délibération du Conseil Municipal n° 9-I-2023 du 26 janvier 2023 donnant délégation au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 5% du montant des dépenses réelles de la section d'investissement,  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'employer des crédits de la section de fonctionnement inscrits au chapitre 011, pour faire face aux dépenses liées aux chapitres 65 et 67, et des crédits de la section d'investissement inscrits à l'opération 202153 – La crémaillère pour faire face aux dépenses liées à l'opération 202154 – Vidéoprotection,  
**CONSIDERANT** que le plafond de fongibilité des crédits est de 466 425 € pour la section de fonctionnement et de 363 070,95 € pour la section d'investissement ;

**DECIDONS**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Effectuer les virements de crédits tels que présentés ci-après ;

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-311 : Remboursements de frais à des tiers	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-317 : Remboursements de frais à des tiers	203 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-4221 : Remboursements de frais à des tiers	126 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>461 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6573643-311 : Subv. de fonct. aux fermiers et aux concessionnaires	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6573643-317 : Subv. de fonct. aux fermiers et aux concessionnaires	0,00 €	195 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6573643-4221 : Subv. de fonct. aux fermiers et aux concessionnaires	0,00 €	126 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65742-317 : Subventions de fonctionnement aux entreprises	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>449 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>461 000,00 €</b>	<b>461 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Hôtel de Ville - BP 45 - 13716 Carnoux en Provence Cedex  
Téléphone 04 42 73 49 00 - Fax 04 42 73 56 11



Courriel : [dgs@mairie-carnoux.fr](mailto:dgs@mairie-carnoux.fr)

[www.carnoux-en-provence.com](http://www.carnoux-en-provence.com)

INVESTISSEMENT				
D-2188-202154-11 : VIDEOPROTECTION	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-202153-020 : LA CREMAILLERE	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €

**ARTICLE 2** : Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal ;

**ARTICLE 3** : La directrice générale des services et la comptable du service de gestion comptable d'Aubagne sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Carnoux en Provence, le 20 septembre 2023.

Le Maire,  
Jean-Pierre GIORGI



Hôtel de Ville - BP 45 - 13716 Carnoux en Provence Cedex  
Téléphone 04 42 73 49 00 - Fax 04 42 73 56 11



Courriel : [dgs@mairie-carnoux.fr](mailto:dgs@mairie-carnoux.fr)

[www.carnoux-en-provence.com](http://www.carnoux-en-provence.com)